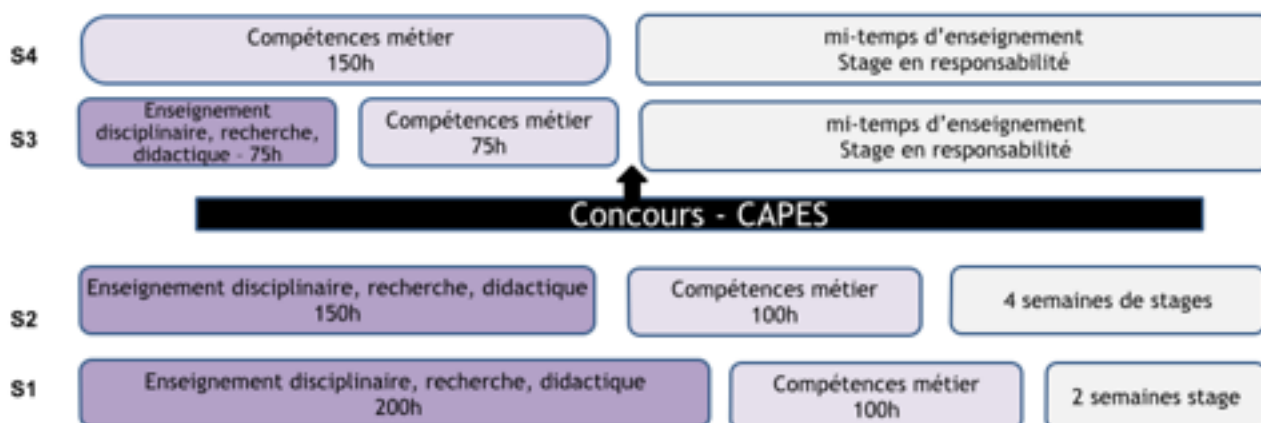


MEEF, ÉSPÉ et autres acronymes...

La «Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République» a été publiée au *Journal Officiel* (9-VII-2013) et a entraîné la création des masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et la mise en place des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ). Elle est généralement présentée comme une rupture avec le système de la mastérisation (contrainte de deux années supplémentaires d'études avant de pouvoir se présenter aux concours) auquel elle reproche, en outre, « l'absence d'une vraie formation professionnelle et d'une alternance réelle ; [le] faible adossement de la formation à la recherche ; [la] place et nature des concours peu ou mal articulés avec les enseignements »¹.

Des pages qui sont consacrées au MEEF sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il ressort que l'ambition de la réforme est triple : de favoriser une **entrée progressive dans le métier**, d'introduire une année de **formation en alternance** (le M2, qui place les lauréats du CAPES en situation professionnelle, à hauteur d'un mi-temps en établissement du secondaire, que vient compléter une formation « intégrative »²) et d'accorder une **place centrale à la recherche** (... en sciences de l'éducation, s'entend).

Le schéma de la professionnalisation progressive du MEEF peut être résumé ainsi :



Trois types d'enseignements sont dispensés en MEEF : les enseignements disciplinaires ; les compétences métier, composées à la fois d'un tronc commun (ou « culture commune » à tous les parcours du MEEF) et des enseignements de didactique de la discipline ; enfin, la dimension pratique du métier, à laquelle l'étudiant se familiarise au travers de stages : d'observation, de pratique accompagnée puis en responsabilité.

D'après ce schéma, l'articulation entre le Master et les concours de recrutement semble se faire naturellement : il en va bien autrement dans la pratique, pour le cas de l'espagnol (concours sélectif et taux de réussite plus faibles que ceux de l'obtention du M1). C'est l'un des points que font ressortir les réponses à l'enquête.

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67297/espe-pourquoi-une-reforme-de-la-formation-des-enseignants-en-2013.html> [consulté le 10 juin 2015].

² Le président du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants, D. Filâtre, évoque souvent « le concept d'*alternance intégrative* pour illustrer ce principe où les savoirs sont des fondements et des outils pour l'action d'enseigner, et les situations pratiques, des creusets pour construire de nouveaux savoirs dans une perspective interactive et réflexive ».

65 000 étudiants sont actuellement inscrits en Master MEEF en France.

Présentation de l'enquête et analyse des résultats

L'enquête proposée par la SHF vise à établir un premier bilan de la mise en place de cette réforme, à deux ans de sa parution au *JO*, c'est-à-dire alors que toutes les universités ont désormais mis en place le cycle complet M1-M2 MEEF. La synthèse présentée ici n'est que partielle étant donné qu'à ce jour, nous avons reçu 14 réponses seulement — dont un certain nombre très détaillées et nous remercions infiniment les collègues qui ont d'ores et déjà pris le temps de nous adresser leur remarques et commentaires.

L'enquête est organisée en quatre temps :

- **une première question à choix permet de dresser une cartographie de la préparation des concours** (une carte sera établie dès que toutes les réponses à l'enquête auront été reçues). Une seule université — parmi les réponses que nous avons reçues — ne dispose pas d'un Master MEEF et n'assure pas non plus de préparation à l'Agrégation (Le Havre). 6 Universités ne proposent pas de préparation à l'Agrégation mais offrent une formation en Master MEEF [plutôt en province, mais pas exclusivement (comme le démontre le cas de Paris 8), ce qui est assurément à mettre en relation avec les *incroyables effectifs menquantes* de la filière LLCER...].

- les deux questions suivantes posent le problème de **l'articulation réelle (ou non) entre le Master MEEF et les concours** : en d'autres termes, quelle est la situation des étudiants qui ne sont pas admis au CAPES durant ou à l'issue de leur Master MEEF. La deuxième question porte sur cette dernière hypothèse en posant le problème du **devenir des diplômés du Master MEEF (titulaires du M1 + M2) non admis au CAPES** — question qui se posera dans les prochaines semaines pour la moitié des universités qui ont répondu au questionnaire, dans la mesure où le M2 MEEF n'a été mis en place que cette année dans ces universités-là. Pour la plupart, les réponses reçues jusqu'ici font apparaître l'**absence de dispositifs** prenant en compte cette situation.

Les solutions les plus fréquentes auxquelles ont alors recours les étudiants dans cette situation sont les suivants : inscription en Master Recherche ou en année de préparation à l'Agrégation (pour suivre en tant qu'auditeurs libres les cours de préparation au CAPES) > c'est le cas dans trois des universités qui ont répondu. | Trois autres universités signalent qu'une réflexion est en cours autour de la **création d'un DU** ou bien qu'il existe une possibilité pour les étudiants titulaires du Master de s'inscrire en tant que «décyclés». | La dernière solution pour ces étudiants — probablement majoritaire dans les faits, par l'absence de dispositions institutionnelles — est d'entrer dans la vie professionnelle en tant que contractuels ou vacataires du Rectorat : certains repassent aussitôt le concours en le préparant à distance (CNED) ; d'autres attendent trois ans pour passer le concours interne (3 ans d'expérience en tant qu'enseignant ou surveillant).

La troisième question de l'enquête porte sur **la situation des M2B ou reçus-collés** (reçus au M1, mais collés au concours). Inévitable (douze universités concernées sur les 13 disposant d'un Master MEEF), quoique la proportion d'étudiants concernés soit variable d'une université à l'autre. La solution très majoritairement retenue est celle d'un **M2 aménagé** (divers euphémismes : M2B, bis, cursus ou parcours adapté, etc.), en réduisant le temps dévolu au stage en établissement (puisque ces étudiants non lauréats du concours ne peuvent suivre le M2 en alternance) : le stage occupe alors tout au plus un quart temps et les heures ainsi libérés sont mises à profit sous la forme d'enseignements de préparation au CAPES mutualisés avec le M1. La conclusion que tirent la plupart des

collègues qui ont répondu à l'enquête (dans huit universités) est la difficulté pour les étudiants à concilier des exigences qui se situent à cinq niveaux différents, puisque l'emploi du temps des M2B combine :

- les enseignements de M2 en recherche disciplinaire (lorsqu'ils existent),
- les enseignements de préparation au concours mutualisés avec le M1,
- les enseignements didactiques de M2 à l'ÉSPÉ (« culture commune » et didactique de la discipline de M2),
- les enseignements didactiques de préparation au concours à l'ÉSPÉ (mutualisés M1)
- et le stage (+ mémoire professionnel) en établissement.

La conséquence inévitable est que les étudiants sont souvent amenés à **faire un choix** entre la validation de leur année de M2 (choix exclusif retenu dans l'une des Universités interrogées) et la préparation au concours (choix exclusif retenu dans deux des Universités interrogées). Dans les neuf autres cas, les étudiants semblent tentés de mener de front les deux débouchés possibles du M2B, avec les limites que l'on a déjà signalées (8 des 9 autres réponses signalent la quasi incompatibilité de ces deux voies).

La solution pour éviter le M2B est l'inscription (mentionnée dans une réponse) en **Master Recherche**. À Grenoble, a également été mis en place, cette année, le dispositif du «**contrat pédagogique**» par lequel un étudiant de M2B s'engage à valider son M2 en deux ans : la première année étant centrée sur les enseignements (disciplinaires et didactiques de préparation au concours) et la seconde sur les enseignements dits de «culture commune» (ÉSPÉ) et le mémoire professionnel. En contrepartie, le Rectorat de l'Académie s'engage à offrir un stage aux étudiants de M2B ces deux années.

Une dernière possibilité, qui est parfois conseillée aux étudiants de M1 est de ne pas valider (délibérément ou non) une UE de leur année de M1 pour **redoubler leur M1...**

• **la quatrième question de l'enquête porte sur la réalité de l'entrée dans le métier et le devenir des lauréats du CAPES**, du point de vue (triple) de leur formation en M2, de leur formation à l'issue du Master (souvent appelée T1, T2, T3) et des éventuelles poursuites de leur formation en tant qu'enseignants en préparant l'Agrégation. Les réponses à cette question signalent unanimement la place très majoritaire, voire exclusive, de l'ÉSPÉ dans **l'année de formation du M2**. Les deux seuls volumes horaires indiqués dans les réponses sont ceux de Bordeaux (92h assurées par l'université sur les 312h que compte au total l'année de M2) et de Grenoble (24h/ 250h actuellement, qui seront réduites l'an prochain à 20h/ 210h).

En ce qui concerne la formation au-delà de la titularisation (**T1 à T3**), tous les collègues signalent qu'il s'agit là d'une prérogative exclusive de l'ÉSPÉ et des Rectorats.

Quant à la possibilité pour les étudiants de MEEF de préparer **l'Agrégation**, les réponses données sont très variées : dans trois universités, la poursuite sur une préparation à l'Agrégation n'existe pas ou, en tout cas, n'est pas retenue par les étudiants ; pour les dix autres universités, six collègues signalent que cette possibilité existe, même si elle ne débouche pas sur une réussite au concours dans la mesure où aucune formation spécifique n'est proposée à l'université (dans quatre universités > solutions diverses : CNED, inscription en Master Recherche pour les cours de traduction, etc.) ou bien qu'il s'agit d'une proportion trop infime des étudiants de MEEF pour être significative. Deux universités signalent simplement que la possibilité existe et que les étudiants y ont recours. Enfin, deux universités font état d'une réflexion en cours sur la possibilité de mettre en place un M2 Agrégation (diplômant, car condition à l'obtention du concours), destiné aux

titulaires d'un M2 Recherche et aux titulaires d'un M1 MEEF, lauréats du CAPES ayant obtenu un report de stage (parfois problématique...). Il s'agirait là d'une préparation complètement dissociée du MEEF (> demander des détails à Rouen et Bordeaux...).

• **la dernière question de l'enquête porte à la fois sur l'articulation entre formation et recherche** — c'est-à-dire sur les éventuelles passerelles existant entre Master MEEF et Recherche — et sur **l'articulation entre l'Université et l'ÉSPÉ**. En ce qui concerne l'articulation entre enseignement et recherche, l'ensemble des réponses indiquent diverses mutualisations possibles, quoique limitées : en général, les séminaires de recherche sont proposés aux étudiants de MEEF (et sont alors conçus, dans certaines universités, comme des cours permettant de constituer des corpus de documents à exploiter en cours dans un établissement du secondaire...) ; plus ponctuellement, les cours de rédaction du mémoire peuvent être mutualisés entre Masters Recherche et MEEF.

Plusieurs universités signalent que ces mutualisations permettent le «maintien à flot» du Master Recherche, ce qui n'est «pas satisfaisant du point de vue de l'initiation à la recherche» pour les inscrits en Master Recherche (Nancy) ; d'autres annoncent la disparition imminente du Master Recherche dans leur université (La Réunion, par exemple).

Deux collègues signalent également que, plus qu'une réelle articulation, il existe des passerelles entre Master Recherche et MEEF, certains étudiants s'inscrivant d'abord en M1 Recherche pour travailler la traduction et la moitié du programme du CAPES avant de s'inscrire en M1 MEEF ou l'inverse (pour les étudiants ayant validé leur M1 MEEF mais échoué au CAPES — cas signalé précédemment).

En ce qui concerne l'articulation entre les Universités et les ÉSPÉ, rappel des recommandations du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants : la réforme vise à «[a]rticuler les divers lieux de formation : ÉSPÉ, UFR et unités de recherche, écoles et établissements et faire travailler ensemble leurs équipes». Comment se passe cette articulation dans la pratique ? Là encore, les réponses sont très variées : la réponse la plus imagée est celle de la collègue de Nice qui répond : «Avec de l'huile, beaucoup...» ! Quatre universités font tout de même état de relation «constructives» et d'échanges réguliers. Plusieurs collègues signalent, néanmoins, leur inquiétude à l'endroit de l'oblitération du disciplinaire telle qu'elle est programmée dans certaines ÉSPÉ...

Conclusions

Quelques observations en guise de conclusion partielle : il faut signaler la remarquable **diversité des situations et des systèmes d'adaptation** (pour ne pas dire de débrouille) visant à remédier à des situations de dysfonctionnements et aux conséquences inquiétantes de la réforme.

Les principaux éléments susceptibles d'alimenter un débat sur la formation des enseignants que l'enquête fait ressortir jusqu'ici sont les suivants : **l'évolution du Master Recherche et la préparation à l'Agrégation** (mutualisation avec les enseignements du MEEF, baisse des effectifs ou disparition pure et simple de ces formations) ainsi que les aménagements à prévoir autour du **DU** (car il faut rappeler que, dans l'optique du ministère, la réforme du Master MEEF visait à une formation intégrée, ce qui est incompatible avec un DU qui ne serait pas rattaché à l'année de M1 ou de M2 : il n'est donc pas dit la possibilité de préparer le concours au cours d'une année de césure entre le M1 et le M2 qui existe à l'heure actuelle puisse être maintenue en l'état).